

CGT

SDIS du Rhône

CFDT

**INTERSYNDICALE CGT / INTERCO - CFDT
DES PERSONNELS TECHNIQUES ET ADMINISTRATIFS
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE**

Monsieur Michel MERCIER

Président du Conseil Général du Rhône

Président du Conseil d'Administration du SDIS du Rhône

Hôtel du département

29 Cours de la Liberté

69003 LYON

Lyon le 16 mai 2003

Monsieur le président,

Nous vous demandons par le présent courrier de bien vouloir réunir le CTP des personnels technico-administratifs, dans un délai d'un mois, conformément aux dispositions de l'article 24 du décret n° 85-565 du 30 mai 1985.

Nous voulons mettre à l'ordre du jour de cette réunion l'avenir du service des infrastructures et du patrimoine immobilier (IPI) du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône. Ce sujet, thème central du dernier CTP en date du 16 janvier dernier, devient de plus en plus préoccupant avec le temps qui passe.

Depuis près d'un an et demi, les départs d'agents du service IPI ne sont plus remplacés. Les conditions de travail se sont fortement détériorées. Aucun moyen supplémentaire n'a été alloué à ce service alors que la montée en charge de son activité et la mise en place de l'ARTT y concourent. Dans le même temps, de nombreux avis de vacances sont publiés au gré des besoins des services du SDIS, hors IPI.

A de multiples reprises et en vain, les agents du service IPI ont alerté leur hiérarchie et vous même. A leur demande, nous avons agi par la tenue d'un comité technique paritaire (CTP) le 16 janvier dernier. Lors de celui-ci, des engagements ont été pris avec monsieur REPPELIN, votre vice-président. Plusieurs fois, un groupe de travail s'est réuni.

Le 4 avril dernier, le colonel DELAIGUE a fait part de ses conclusions sur l'organisation et les moyens du service IPI. Si celles-ci ne nous satisfont pas, en particulier sur le devenir de la régie, elles remédient néanmoins aux carences actuelles de techniciens et d'agents de maîtrise.

Ces propositions devaient être actées au bureau du conseil d'administration du 17 avril. Nous n'avons à ce jour reçu aucune information officielle sur le devenir de ce service, alors même que l'on annonce le départ de son responsable.

CGT

SDIS du Rhône

CFDT

Dans ces conditions, vous comprendrez nous l'espérons, l'exaspération de ces personnels. Le délai fixé lors du dernier CTP pour valider les mesures destinées à améliorer le fonctionnement de ce service est largement dépassé. Il est crucial d'apporter les réponses montrant que vous prenez en considération les problèmes soulevés lors des différentes réunions, et que vous êtes soucieux du bon fonctionnement du service IPI au sein du SDIS du Rhône.

Nous vous prions d'agréer, monsieur le président, l'expression de notre haute considération.

Les représentants titulaires au CTP,

Pour la CGT,

Pour la CFDT,

Copie transmise :

- Monsieur REPPELIN vice président du conseil d'administration
- Monsieur le colonel DELAIGUE, directeur du SDIS du Rhône
- Monsieur MARCHINI, directeur de l'administration et des finances